

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 25 septembre 2008.

Sont présents formant quorum:

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président  
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil  
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré  
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier  
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans  
Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec  
M. le conseiller André Demers, Québec  
M. le conseiller Jean-Marie Matte, Québec  
Mme la conseillère Denise Trudel, Québec  
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec  
M. le conseiller François Picard, Québec  
M. le conseiller Conrad Verret, Québec  
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis  
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis  
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis  
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Est absente :

M<sup>me</sup> la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par M. Régis Labeaume, président du conseil.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2008-52**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 19 juin 2008

#### **Résolution n° C-2008-53**

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appuyée par M<sup>me</sup> Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 19 juin 2008.

Adoptée

Addenda - Étude sur les voies réservées à l'approche du pont de Québec

**Résolution n° C-2008-54**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'approuver un addenda au montant de 44 758 \$ plus taxes au contrat avec la firme Tecsuit, afin d'élargir le territoire de l'étude de préfaisabilité visant l'aménagement de voies réservées dans l'axe du boulevard Laurier à l'approche nord du pont de Québec pour intégrer également les approches du pont sur la Rive-Sud, le tout conformément à l'offre de services professionnels soumise par la firme le 13 août 2008.

D'autoriser aux fins de cette dépense un virement de 51 000 \$ au poste des honoraires professionnels à même le surplus cumulé.

Référence : Mémoire du 18 septembre 2008  
Certificat  
du trésorier : CT-2008-228  
Responsable : Conseiller en transport

Adoptée

Renouvellement de l'entente sur le titre métropolitain de transport

**Résolution n° C-2008-55**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'île d'Orléans, il est unanimement résolu :

De renouveler pour une période supplémentaire de trois ans (1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011) l'entente sur le titre métropolitain de transport en commun.

De prévoir au budget de la CMQ les sommes requises à ce renouvellement.

D'autoriser le président de la CMQ et le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

De demander à la direction générale d'engager une réflexion sur l'intégration tarifaire en prenant appui sur la constitution d'une table de travail réunissant les villes et MRC, les sociétés de transport, la Société des traversiers, les ministères concernés et la CMQ pour discuter de l'intégration tarifaire.

Référence : Mémoire du 19 septembre 2008  
Certificat  
du trésorier : CT-2008-226  
Responsable : Conseiller en transport

Adoptée

Contrat du directeur général à compter de 2009

**Résolution n° C-2008-56**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De reconduire, aux mêmes conditions, l'entente intervenue entre la CMQ et M. Marc Rondeau comme directeur général jusqu'au 31 décembre 2010.

De demander à la Ville de Québec d'accepter la prolongation de son prêt de services aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2010.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer les contrats à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 17 septembre 2008  
Certificat  
du trésorier : CT-2008-227  
Responsable : Directeur général

Adoptée

Virement de crédits en appui à la semaine des transports collectifs et actifs

**Résolution n° C-2008-57**

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De virer un montant de 20 000 \$ du surplus accumulé non affecté de la CMQ au budget 2008 de soutien aux événements métropolitains, en appui à la 17<sup>e</sup> édition de la Semaine des transports collectifs et actifs qui se déroulera du 21 au 28 septembre 2008. (Résolution E-2008-57)

Référence : Mémoire du 14 août 2008  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Dépôt du certificat du trésorier pour l'exercice financier 2009

**Résolution n° C-2008-58**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Patrick Paquet, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du certificat déposé par le secrétaire-trésorier de la Communauté métropolitaine de Québec concernant les crédits nécessaires au cours de l'exercice financier 2009 à la prise en charge des obligations contractées par la CMQ au cours d'exercices financiers antérieurs.

Ce certificat peut être modifié par le trésorier jusqu'au 31 décembre 2008.

Référence : Mémoire du 15 septembre 2008  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Adoption du règlement n° 2008-27 modifiant le règlement n° 2002-9 sur l'établissement des quotes-parts

**Résolution n° C-2008-59**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Denise Trudel, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le Règlement n° 2008-27 modifiant le règlement n° 2002-9 sur l'établissement des quotes-parts des municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 5 septembre 2008

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

## Avis à la CPTAQ – Ville de Lévis : Autorisation Grande Plée Bleue

### **Résolution n° C-2008-60**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) l'avis que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à la demande d'autorisation portant le numéro 356972 visant le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour l'aménagement à Lévis de la Grande Plée Bleue, sous réserve que les travaux susceptibles d'être réalisés sur le territoire de la réserve écologique soient sans impacts sur les potentiels et activités agricoles des secteurs environnants.

Référence : Mémoire du 27 août 2008

Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

## Avis au MAMR – Ville de Lévis : RCI n° RV-2008-07-77

### **Résolution n° C-2008-61**

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'île d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions l'avis que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° RV-2008-07-77 de la Ville de Lévis.

D'inviter la Ville de Lévis à préciser dans sa nouvelle réglementation d'urbanisme découlant de l'entrée en vigueur de son schéma d'aménagement, les densités brutes minimales applicables pour l'ensemble de l'axe et des aires de consolidation urbaine, afin d'assurer l'atteinte des objectifs énoncés à son schéma.

Référence : Mémoire du 18 septembre 2008

Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

## Suivi au mémoire de la CMQ à la CMI sur la régularisation des niveaux et débits du lac Ontario

### **Résolution n° C-2008-62**

ATTENDU QUE la Commission mixte internationale (CMI) a pour mission de gérer les niveaux et débits du barrage Moses-Saunders situé entre Cornwall et Massena sur le lac Ontario et de conseiller les gouvernements du Canada et des États-Unis dans leurs efforts pour trouver des solutions aux problèmes concernant les eaux limitrophes;

ATTENDU QUE la CMI entreprenait en 2000, les travaux de recherche nécessaires à la révision des critères de régularisation des débits et niveaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU QUE ces travaux réalisés au coût de 20 millions de dollars américains, ont porté pour le fleuve Saint-Laurent que sur la zone exempte de marée soit jusqu'à Trois-Rivières approximativement;

ATTENDU QUE la CMI le 28 mars 2008 a présenté un nouveau projet d'ordonnance et plan de régularisation des débits et niveaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent et sollicité des commentaires du public;

ATTENDU QUE le fleuve Saint-Laurent est important pour la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) puisque sa population de 730 000 citoyens vit en bordure du fleuve, utilise celui-ci pour différents usages et y puise en majorité son eau de consommation;

ATTENDU QU'une baisse des niveaux d'eau douce pourrait affecter les nombreux milieux humides du territoire de la CMQ bordant le fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la CMQ a fait parvenir un mémoire à la CMI lui demandant de prendre en considération le territoire métropolitain dans l'étude des impacts potentiels du projet d'ordonnance et plan de régularisation des débits et niveaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent et d'inclure le territoire métropolitain dans ses futures analyses et/ou plan;

ATTENDU QUE suite à des audiences publiques et à ses délibérations, la CMI a décidé de ne pas adopter son projet d'ordonnance et plan de régularisation et de créer un comité restreint comprenant des représentants des gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis, ainsi que des gouvernements des états de New York, de l'Ontario et du Québec afin de produire un nouveau plan de régularisation pour juin 2009;

ATTENDU QU'il est opportun pour la CMQ de réitérer sa volonté que les études et analyses dans l'élaboration du nouveau plan de régularisation prennent en considération son territoire et ses préoccupations;

Sur proposition de M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

De réitérer à la Commission mixte internationale (CMI) la volonté de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) que son territoire soit inclus dans la zone d'influence du plan de régularisation des niveaux et débits du lac Ontario, afin que les impacts potentiels d'un futur plan de régularisation soient analysés et étudiés pour le territoire métropolitain.

De suivre les travaux du comité formé pour élaborer le nouveau plan de régularisation et de sensibiliser ses participants aux préoccupations de la CMQ.

De transmettre copie de la résolution aux unions municipales soit à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM), afin qu'elles s'intéressent au dossier et appuient la démarche de la CMQ.

Référence : Mémoire du 18 septembre 2008  
Responsable : Conseillère à l'environnement

Adoptée

## Bordereau d'information

### **Résolution n° C-2008-63**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 25 septembre 2008 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 22 mai 2008.
- b) Lettre du 19 juin de la ministre des Affaires municipales et des Régions accusant réception du rapport annuel 2007 de la Communauté métropolitaine de Québec.
- c) Accusés de réception et remerciements des premiers ministres et autres personnes concernées pour le DVD de la CMQ sur la commémoration 2007 relative au pont de Québec.
- d) Lettre du 27 juin 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au maire de la Ville de Québec concernant la conformité du règlement numéro R.A.V.Q. – 334 (Résolution de la CMQ n° C-2008-47).
- e) Lettre du 27 juin 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à la mairesse de la Ville de Lévis concernant la conformité du règlement numéro RV-2008-07-44. (Résolution de la CMQ n° C-2008-46)
- f) Lettre 25 juillet 2008 adressée à M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demandant de modifier son schéma et de lui transmettre dans un délai de 90 jours son règlement de modification .
- g) Information sur la nouvelle procédure adoptée par le gouvernement lors d'épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert (cyanobactéries).
- h) Lettre du 25 août 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, relative à non-conformité du règlement no 131.1 et résolution no E-2008-61 adoptée par le comité exécutif de la CMQ le 28 août 2008.
- i) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 19 juin 2008.
- j) Lettre du 3 septembre 2008 de M. Rosaire Marcil, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rouville, nous transmettant la résolution 08-08-7438 concernant l'application du programme «Communautés rurales branchées».
- k) Lettre du 5 septembre 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à M. Hervé Blais, préfet de la MRC de Bellechasse, concernant la conformité du règlement numéro 183-03 adopté le 18 juin 2008. (Résolution de la CMQ no C-2008-34)
- l) Lettre du 8 septembre 2008 de M<sup>me</sup> Nathalie Deslongchamps, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de l'Assomption, nous transmettant la résolution 08-08-171 concernant l'application du programme «Communautés rurales branchées» et un appui à la MRC de Lajemmerais pour un accès à Internet des municipalités rurales incluses dans les communautés métropolitaines.
- m) Lettre du 10 septembre 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions accusant réception de la résolution n° E-2008-61 concernant un avis de la CMQ (point h).
- n) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2008.

Adoptée

## Période d'intervention des membres du conseil

Intervention de monsieur André Demers au sujet du développement économique du Port de Québec, du transport et de l'industrie maritime.

## Période de questions du public

Aucune question du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2008-64**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE